



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PRÉFET DE LA GUADELOUPE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 16 mars 2020

Communiqué de presse

Coronavirus : restrictions du transport aérien

Les préfets de Guadeloupe et de Martinique communiquent sur l'application des mesures gouvernementales aux restrictions du transport aérien.

1/ Les vols d'agrément (tourisme, visites amicales, participation à une cérémonie familiale...) à destination de la Guadeloupe et de la Martinique seront interdits dans les 48 heures.

A compter de cette date ne seront plus autorisés que les transports pour le regroupement des familles avec enfants ou personnes à charge (étudiants, personnes dépendantes...), aux obligations professionnelles strictement nécessaires pour la continuité des services essentiels et aux impératifs sanitaires. Les compagnies aériennes s'assureront du respect de ces conditions.

Les personnes arrivant en Guadeloupe et en Martinique seront soumises aux restrictions de circulation imposées à toute la population.

2/ Au départ de la Guadeloupe et de la Martinique, les vols vers l'hexagone seront maintenus jusqu'à dimanche minuit.

Les capacités de transport seront ensuite réduites aux mêmes trois critères que pour les vols vers ces territoires.

3/ La continuité aérienne entre les 5 territoires français (Saint Martin, Saint Barthélemy, Guadeloupe, Martinique, Guyane) sera réduite aux mêmes trois critères.

Contacts réservés aux médias :

Oualid SAHTOUT - 06 96 28 34 42
oualid.sahtout@martinique.pref.gouv.fr
Ghislaine ANGLIONIN 06-96-23-19-93
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

Suivez l'actualité de

L'Etat en Martinique

sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr
sur Facebook : @prefet.martinique
sur Twitter : @prefet972

